

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



SÉANCE PLÉNIÈRE,

Vendredi 9 novembre 1951, à 15 heures

SIXIÈME SESSION

Documents officiels

Palais de Chaillot, Paris

SOMMAIRE

	Pages
Discussion générale (suite)	45
Discours de M. Casey (Australie) et M. Bellegarde (Haïti)	
Invitation à prendre la parole devant l'Assemblée générale, adressée aux directeurs généraux des institutions spécialisées (fin)	51

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique)

Discussion générale (suite)

[Point 8 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. CASEY (AUSTRALIE) ET M. BELLEGARDE (HAÏTI)

1. M. CASEY (Australie) : Je voudrais avant tout m'associer aux vifs remerciements et aux paroles de gratitude que le Président a adressés à Son Excellence le Président de la République française et au Gouvernement français pour l'hospitalité qu'ils nous ont très aimablement offerte dans cette belle ville.

2. Je crois que la plupart de nos délégations, en venant ici de toutes les parties du monde, aspiraient avant toutes choses à atteindre un but essentiel : prévenir la guerre et sauvegarder et consolider la paix internationale. Ce but fondamental est la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'esprit des hommes et des femmes de tous les pays, l'Organisation des Nations Unies doit en dernier ressort vivre ou périr suivant qu'elle réussira ou qu'elle ne réussira pas à atteindre cette fin.

3. Personne ne peut songer à une nouvelle guerre mondiale sans éprouver un sentiment d'horreur. Je n'ai pas encore rencontré un seul homme qui, après avoir subi les épreuves d'une guerre, veuille subir une fois encore les mêmes épreuves ou les voir subir par son fils. Deux tiers des membres du Parlement australien — c'est-à-dire de notre Chambre et de notre Sénat — plus précisément 66 pour 100 des membres du Parlement qui soutiennent le Gouvernement actuel de l'Australie ont connu l'une ou l'autre des deux dernières guerres mondiales. Pour cette raison, ils ne veulent pas en voir une troisième. Les intentions pacifiques du Gouvernement australien ne sauraient être mises en doute. Il est cependant un fait tragique, c'est qu'aujourd'hui, nous vivons dans la crainte d'une nouvelle grande guerre. Nous nous trouvons dans une situation telle que, bien que presque tous les pays du monde souhaitent l'éviter, nous pourrions néanmoins être plongés dans une nouvelle guerre mondiale. Dans ces conditions, la plupart de nos pays se sont crus obligés de se préparer contre la possibilité d'une agression. Permettez-moi de déclarer catégoriquement que, de leur côté, le Gouvernement et le peuple australien ont pris la décision d'assumer l'énorme fardeau des préparatifs de défense nationale avec la plus vive répugnance, encore

qu'avec la plus grande détermination. Je suis sûr qu'il en est de même pour les peuples et les gouvernements de la grande majorité des pays. Ceci étant, pourquoi avons-nous pris cette décision ? Pourquoi nous préparons-nous à la guerre ?

4. Hélas, le choix n'a pas dépendu de nous. De plus en plus, au cours des quelques dernières années, une des plus grandes Puissances du monde a eu recours à toutes les formes de pression et de propagande pour intimider, saper et dominer d'autres pays. L'attaque dirigée contre la République de Corée a accru la tension qui existait entre cette Puissance et le reste du monde. Dans ces conditions, nous avons, bien malgré nous, été obligés de conclure que nous n'avions pas le choix et qu'il nous fallait nous joindre à d'autres pays démocratiques pour nous armer, afin de protéger la vie, la patrie et le patrimoine de notre peuple.

5. J'ai dit que le but fondamental de l'Organisation des Nations Unies est d'assurer une sécurité collective contre l'agression par l'union des forces des pays épris de paix. Je pense qu'il y a également lieu de souligner que l'union de ces forces ne menace personne : les Nations Unies ne sont pas une alliance dirigée contre un Etat ou un groupe d'Etats quelconque, mais une organisation universelle qui recherche la sécurité pour tous par une action collective contre l'agression. Nul, s'il n'est effectivement ou potentiellement un agresseur, ne devrait éprouver le moindre doute au sujet du renforcement des mesures de sécurité des Nations Unies.

6. Si nous nous sommes engagés ensemble dans la crise de Corée, ce n'est pas pour asservir la Corée ou le peuple coréen, mais pour les défendre et les protéger contre l'agression. Les forces australiennes qui se trouvent en Corée n'ont pas été envoyées dans ce pays pour imposer au peuple coréen les idées ou les méthodes australiennes ; il en est de même pour les forces des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et d'autres pays qui ont été envoyés en Corée. Les forces des Nations Unies sont en Corée pour y établir des conditions qui permettront au peuple coréen de vivre en liberté, conformément à ses propres idées et à ses propres traditions.

7. Je me suis rendu en Corée il y a quelques mois et j'ai pu me rendre personnellement compte de la situation. Ce que j'ai vu m'a semblé être une démonstration frap-

pante et encourageante de la façon dont une action collective entreprise sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies peut devenir une réalité efficace et pratique. J'ai été frappé, en particulier, par le magnifique esprit de coopération et d'unité qui inspire l'ensemble des forces des Nations Unies, ainsi que par la résolution intrépide des forces coréennes et du peuple coréen qui, malgré leurs terribles souffrances, tiennent à poursuivre jusqu'au bout leur lutte contre l'agression, lutte à laquelle l'Australie est fière d'avoir fourni son aide sous forme de forces navales, terrestres et aériennes.

8. Je pense que tous les peuples qui vivent sous la menace de l'agression ont repris espoir en constatant la ténacité dont le peuple coréen a fait preuve dans sa résolution de défendre son indépendance. Je pense également que tous les pays menacés ont été encouragés par la rapidité et par l'efficacité avec laquelle la collectivité internationale est venue à l'aide de la Corée, ainsi que par la grande œuvre de secours et de relèvement dont l'Organisation des Nations Unies a assumé la responsabilité.

9. La principale question qui se pose à l'esprit de tous les peuples du monde est celle de savoir si les Nations Unies peuvent assurer avec efficacité la sécurité contre la guerre. Il serait déraisonnable de trop attendre des Nations Unies qui sont après tout une organisation distincte et indépendante des pays qui la composent. Ce serait méconnaître les réalités que d'imaginer que chaque fois qu'il existe des divergences de vues entre les nations, comme c'est malheureusement le cas dans de nombreuses parties du monde, il suffit de porter ces divergences de vues devant l'Organisation des Nations Unies pour y trouver une solution automatique et immédiate. Comme l'a récemment et si justement signalé le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation :

« ...les fondateurs de notre Organisation n'ont jamais imaginé qu'il suffisait de la créer pour supprimer ou prévenir les conflits et les différends nés du choc des intérêts nationaux... ou pour assurer d'avance la bonne conduite et la bonne foi des gouvernements dans toutes les circonstances, au cours des années à venir. »

10. Ils ont estimé au contraire qu'une organisation mondiale était, comme l'a ensuite indiqué le Secrétaire général,

« l'unique instrument, essentiel et fondamental, ...par l'entremise duquel les Etats Membres pourraient au bout d'une certaine période de temps mettre au point des moyens effectifs de réfréner la conduite illégale de tout gouvernement à l'égard d'autres nations et d'empêcher que les différends qui s'élèvent inévitablement entre les Etats ne provoquent de nouvelles guerres mondiales, entraînant elles-mêmes la négation ou la destruction du progrès politique, économique et social des peuples¹ ».

Telles sont les paroles très sages, permettez-moi de le dire, que le Secrétaire général a employées pour décrire le statut, la situation, les buts et, pour ainsi dire, les limites de l'Organisation des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui.

11. Lorsque j'entends ces cyniques prétendre que l'Organisation des Nations Unies est inefficace et incapable de résoudre rapidement tous les problèmes internationaux, je pense par analogie à la profession médicale. Nous ne perdons pas confiance en la profession médicale simplement parce qu'il existe encore un grand nombre de maladies graves pour lesquelles on n'a trouvé que des remèdes palliatifs.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 1 A, page 2.

12. L'Organisation des Nations Unies s'est occupée avec succès de certaines situations dangereuses. Il est possible que dans certains cas ces situations n'aient pas encore été réglées entièrement et qu'elles causent encore de l'inquiétude ; il est également possible que, dans d'autres cas, on ne soit encore parvenu à aucune solution, mais on est toujours resté maître de ces situations et on les a empêchées de s'aggraver et de conduire, comme elles auraient pu le faire dans d'autres conditions, à une guerre mondiale. Par-dessus tout, en réussissant à repousser l'agression en Corée, on a permis aux peuples du monde d'espérer à nouveau que l'Organisation des Nations Unies pourra assurer la paix et on leur a permis de croire à nouveau que cette Organisation est capable d'atteindre ce but.

13. Il ne fait aucun doute que la cause principale des faiblesses actuelles de l'Organisation des Nations Unies a été, et continue d'être, la politique et les activités de l'Union soviétique. La volonté délibérée et directe d'expansion dont fait preuve l'Union soviétique nous contraints à réarmer et à reconstituer aussi vite que possible nos forces militaires pour ne pas courir le grave risque, voire la certitude, de perdre notre liberté. Je ne sais pas si les représentants de l'Union soviétique connaissent l'expression d'aviation « *the point of no return* », qui veut dire le moment où le pilote d'un avion de grande ligne est obligé d'aller de l'avant parce qu'il lui est devenu impossible de revenir en arrière. Ou bien les pays communistes et non-communistes trouveront le moyen de vivre en paix dans le monde — « coexistence pacifique », serait, je pense, l'expression que le représentant de l'Union soviétique emploierait dans ce cas — ou bien ces pays courront à un désastre sans précédent dont il est presque impossible d'imaginer les conséquences.

14. Si l'Union soviétique est véritablement désireuse d'éviter ce terrible désastre, qu'elle ne nous oblige pas à dépasser le point au-delà duquel il n'est plus de retour possible. Qu'elle agisse assez tôt et qu'elle agisse simplement et clairement, pour montrer qu'elle désire réellement la paix. Si elle le fait, elle verra que son geste n'a pas été vain et que l'on ne fera pas la sourde oreille à ses propositions. Une expérience amère nous a appris qu'il est nécessaire de se montrer assez prudent en prenant pour argent comptant les déclarations d'intentions pacifiques faites par les Soviétiques. Ce que je veux faire ressortir, c'est que chaque jour qui passe, tout nouvel acte qui élargit le fossé qui nous sépare, rendent de plus en plus difficile tout arrangement réel et durable. A quel moment fatal la paix pourrait être irrémédiablement perdue, nul d'entre nous ne peut le dire.

15. La thèse soviétique, telle qu'elle a été exposée ici, ne nous a pas frappés par ses intentions pacifiques. J'ai été surpris — je suis même peut-être assez naïf pour avoir été choqué — d'entendre le représentant de l'une des plus grandes Puissances du monde traiter à la légère une proposition sincère de désarmement. M. Vychinsky, qui est bien connu pour sa maîtrise de l'arme du ridicule, devrait comprendre que certaines circonstances sont trop graves pour qu'on utilise cette arme. Dans le monde entier, les millions d'humbles gens qui sont avides de paix seront outrés de ce cynisme. Le monde a attendu avec anxiété la déclaration de politique générale que l'Union soviétique ferait à cette Assemblée pour voir de quelle façon cette Puissance contribuerait à réduire cette tension inquiétante et même alarmante pour nous tous. M. Vychinsky a consacré la plus grande partie de son discours à un réquisitoire violent et effréné contre les démocraties et surtout contre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il m'a paru étrange qu'un homme d'Etat respon-

sable ait pu se résoudre à prononcer un discours aussi effroyable dans la conjoncture mondiale actuelle. En l'écoutant — et je l'ai écouté avec la plus grande attention — j'ai constaté qu'il a consacré fort peu de temps ou d'attention scrupuleuse aux faits, à la vérité ou aux réalités de la situation mondiale. Pour ma part, c'est la première fois que j'entendais aborder de telle façon un problème important et, comme je l'ai dit, il est peut-être naïf de ma part d'en avoir été choqué. Quoi qu'il en soit, le fait est là. Certes, à la fin de son discours, M. Vychinsky a bien formulé une série de propositions. En substance, certaines avaient déjà été précédemment soumises aux Nations Unies et rejetées à une écrasante majorité. Néanmoins, pour notre part, nous sommes disposés à examiner et à juger d'après leur mérite toutes propositions qui seraient sérieusement avancées. A notre avis, la situation mondiale est trop grave pour qu'on en puisse discuter autrement qu'avec calme, avec prudence, en hommes d'Etat qui recherchent sincèrement le chemin de la paix ; en conclusion, je pourrais dire à M. Vychinsky qu'on ne peut discréditer les propositions de trois grands gouvernements en citant à tort et à travers de vagues extraits de journaux.

16. Il nous est difficile de croire à la sincérité des professions de foi de l'URSS ou à son désir de paix et de relations amicales, lorsque l'Union soviétique persiste à s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays. En ce qui concerne mon propre pays, l'Australie, je suis en mesure d'indiquer qu'il a vu se manifester un certain nombre d'activités inspirées par l'Union soviétique qui constituaient une ingérence certaine dans ses affaires intérieures. Il importe peu que cette ingérence ait été camouflée et non pas déclarée. Ces activités suscitent l'indignation de l'écrasante majorité de mes compatriotes, à l'exception d'une poignée d'hommes à la solde de l'URSS.

17. L'Australie est loin d'être le seul pays où ces activités subversives se poursuivent clandestinement. Au cours des derniers mois, j'ai visité une douzaine d'autres pays. Dans tous on retrouve la même situation. Dans aucun de ces pays, le communisme n'est bien accueilli ; tous le considèrent comme une menace nationale. Dans chacun de ces pays les agents soviétiques travaillent activement à miner la structure sociale, à provoquer des conflits intérieurs, à susciter le schisme et la confusion, c'est-à-dire à créer les conditions permettant au communisme, appuyé par la puissance de l'URSS, de s'emparer du pouvoir. La Russie soviétique prêche l'indépendance, mais, en pratique, sa victoire signifierait la perte totale de l'indépendance nationale et personnelle, et l'assujettissement des pays que j'ai récemment visités à la domination la plus absolue qu'ils aient jamais connue.

18. Du point de vue humain, le fait demeure que les hommes du monde entier veulent mener leur existence comme ils l'entendent, et non pas selon les ordres d'autres Etats ou d'autres peuples, et que, par suite de la tension croissante provoquée par la politique suivie par l'URSS et les méthodes qu'elle emploie, ils sont obligés de se réarmer à grands frais et de faire un effort considérable pour sauvegarder leur liberté. D'où les énormes sacrifices faits pour le réarmement, sacrifices dont se ressent la production des denrées si nécessaires à tous les peuples de l'univers.

19. A la fin de la deuxième guerre mondiale, les pays démocratiques ont licencié leurs armées afin de diriger leur production vers des fins pacifiques et de consacrer leurs ressources à l'exécution des tâches nombreuses et urgentes que requiert l'amélioration des conditions sociales. Nous avons, toutefois, été cruellement privés de l'avan-

tage que nous aurions pu tirer de l'occasion exceptionnelle qui nous était offerte, parce que la nécessité d'assurer notre sécurité primait tout. Les nations libres préféreraient encore consacrer leurs efforts et leurs ressources à la production de paix et au développement de la production mondiale ; mais nous avons dû restreindre les efforts que nous faisons pour assurer le bien-être du monde, pour consacrer obligatoirement des sommes considérables à notre défense.

20. Ministre du développement national de l'Australie, il y a six mois encore, j'ai eu peut-être personnellement plus de facilité que la plupart d'entre nous pour constater à quel point le développement national des ressources naturelles s'est trouvé retardé par la nécessité d'accroître la puissance d'un pays et de lui donner la possibilité de faire face à l'éventualité d'une guerre. Je ne sais que trop bien que nos programmes de développement ont dû être restreints pour permettre l'extension de nos programmes de défense, et je n'ignore pas combien de programmes présentant pour notre développement et notre bien-être national une importance essentielle ont dû être limités ou retardés pour trouver les ressources indispensables à notre défense.

21. Néanmoins, l'action internationale a déjà fait beaucoup — et elle continuera de le faire — pour favoriser la mise en valeur des ressources de nombreuses parties du monde et accroître leur bien-être. Cette tâche est menée à bien par l'entremise des diverses institutions de l'Organisation des Nations Unies et au moyen d'accords de réciprocité conclus entre des groupes de pays qui s'intéressent sincèrement à leur bien-être réciproque. Les fonds fournis par la Banque internationale, les programmes d'assistance technique que les Nations Unies ont établis dans tous les domaines spécialisés, les programmes d'assistance économique et technique des Etats-Unis d'Amérique et des pays du Commonwealth qui coopèrent au plan de Colombo, tous ces faits constituent de remarquables exemples d'une coopération internationale constructive au bénéfice de l'humanité. Le profond désir de développement national qui a conduit de nombreux pays, et notamment les pays asiatiques, à financer et à organiser des programmes économiques nouveaux et hardis, reçoit dans la pratique l'appui des pays qui sont en mesure de contribuer à l'exécution de ces programmes soit en espèces, soit en expérience technique.

22. En ce qui concerne l'Australie, nous nous sommes efforcés d'utiliser nos ressources d'une façon conforme aux obligations internationales que nous avons assumées. L'absorption d'immigrants, dont un grand nombre proviennent des camps européens de personnes déplacées, nous a imposé la nécessité de développer plus rapidement nos propres ressources naturelles. En outre, nous sommes obligés de détourner vers l'organisation de forces armées des ressources que nous pourrions consacrer, sans nul doute, à d'autres fins plus pacifiques, mais aux dépens de la contribution qu'il est de notre devoir d'apporter à la sécurité collective.

23. S'il nous faut réaliser ces deux objectifs de notre politique nationale, nous n'estimons pas pour autant moins important le rôle que nous devons jouer dans l'octroi d'une assistance économique et technique à d'autres pays. Tous les programmes des Nations Unies ont notre appui et, si l'on tient compte du volume de notre population et de notre revenu national, nous contribuons de façon substantielle à l'exécution de tous ces programmes.

24. Le Plan de Colombo a uni dans un nouvel accord régional d'aide économique réciproque tous les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. En sa qualité de membre

participant, l'Australie s'efforce, au moyen d'accords mutuels et sans conditions, de coopérer avec l'Inde, le Pakistan et Ceylan, et de leur prêter notre aide; elle fournit des services scolaires, scientifiques et autres, que ces trois pays et d'autres pays situés dans la même région lui ont demandés. Par leurs efforts conjugués, les pays situés dans cette région particulière s'efforcent de remplir l'obligation qui leur incombe de prêter assistance à leurs voisins, et de compléter l'œuvre des institutions de l'Organisation des Nations Unies. Si le stade immédiat est par nécessité un stade de « sécurité collective », le but final de cette œuvre demeure la « prospérité collective ».

25. A l'heure actuelle, les ressources du monde démocratique doivent se partager entre deux fins. Les pays démocratiques souhaitent que la prospérité collective devienne aussitôt que possible le seul but vers lequel tendront les efforts du monde entier. Mais il est évident que nous ne pourrions atteindre la prospérité réelle que lorsque les pays soviétiques auront changé d'attitude et se seront montrés prêts à s'unir avec le reste du monde dans un effort commun pour réaliser les fins communes de prospérité et de paix.

26. C'est dans les pays qu'on appelle quelquefois moins développés, et notamment dans certains pays de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine, qu'existent les plus grandes possibilités de développer les ressources et de relever le niveau de vie. Ces pays ont une population fort dense, mais des ressources relativement insuffisamment exploitées, et leurs habitants n'ont pas encore atteint le degré de connaissances techniques et de prospérité du monde occidental. Au cours des dernières années, il est apparu clairement que la prospérité du monde dépendait de la prospérité de chacune de ses parties, et qu'aucun pays ne pouvait espérer vivre dans l'abondance alors que les autres demeuraient dans une pauvreté relative. Pendant des années, les pays plus évolués ont apporté leurs connaissances et leur habileté techniques à ces régions, et ils ont beaucoup contribué à améliorer le niveau de vie et le bien-être social de ces populations. Je ne pense pas qu'on ait suffisamment compris que cette contribution a fait partie intégrante de ce qu'on a pris l'habitude de décrier sous le terme de « colonialisme ».

27. Nul ne niera que le système colonial du dix-neuvième siècle n'ait revêtu certains aspects regrettables. Néanmoins, il a apporté aux populations moins développées du monde toutes les ressources de la technique occidentale la plus évoluée, avec ses nouvelles méthodes et son nouveau matériel de production; il les a fait bénéficier de ses techniques d'enseignement, d'alimentation, d'hygiène et de bien-être social. Ayant expérimenté ces nouvelles techniques, les peuples des pays moins développés ont montré un désir croissant de bénéficier pleinement de tout ce qu'une technologie en progrès peut faire pour rendre la vie humaine plus facile, plus pleine, plus longue et plus productive. Une évolution a commencé et elle ne peut pas et ne doit pas être arrêtée, car ces populations n'accepteront pas que leurs exigences ne reçoivent pas satisfaction.

28. Le monde occidental a pleinement reconnu la force et le bien-fondé de ce désir de bien-être social. Tout en abandonnant le contrôle politique qu'il exerçait au dix-neuvième siècle, il s'est montré disposé à fournir dans une mesure toujours croissante l'expérience technique et les ressources matérielles sans lesquelles ces aspirations ne peuvent recevoir satisfaction. Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à un double processus. D'une part, nous avons vu naître toute une famille de nouvelles nations indépendantes; d'autre part, nous avons

vu se développer de nouveaux programmes d'assistance économique et technique destinés à aider ces pays à s'organiser en suivant leurs propres méthodes pour travailler au relèvement de leur niveau de vie et au développement de leur production.

29. La création de l'assistance technique et l'aide accordée à ces nouveaux gouvernements témoignent de la politique éclairée suivie par les pays techniquement plus évolués. Le même esprit a animé les nouveaux gouvernements indépendants. Les deux parties ont pris conscience du fait que chacune a besoin de l'aide et de l'amitié de l'autre, et qu'un avenir de coopération amicale favorisera les intérêts les plus essentiels de l'une et de l'autre.

30. Quel rôle l'Union soviétique a-t-elle joué dans cette évolution? Loin d'aider les peuples des pays moins développés à reprendre pied, loin d'aider les nouveaux pays à s'organiser, l'Union soviétique a suivi une politique de démembrement et elle a partout semé la méfiance. Les porte-parole soviétiques ont condamné comme « nationalistes bourgeois » les gouvernements à qui les nouveaux pays devaient leur indépendance; sans doute parce que ces gouvernements avaient eu l'intelligence de comprendre qu'il valait mieux coopérer et accepter une aide désintéressée que se soumettre à une domination idéologique et à une exploitation économique.

31. Ce dont le monde a besoin, la première étape à franchir pour parvenir à l'amélioration de la situation matérielle des peuples, c'est la sécurité collective. Cette sécurité pourra être obtenue soit grâce à la continuation de l'effort prodigieux que font les pays du monde occidental pour rétablir l'équilibre des forces, soit par la coopération sincère de l'URSS dans le cadre des Nations Unies, en vue d'une réduction équilibrée des armements et d'un retour au climat de confiance mutuelle qui régnait au moment où la Charte des Nations Unies a été rédigée.

32. Les porte-parole soviétiques nous ont beaucoup parlé de paix, mais il nous semble à nous autres Australiens que, selon la conception soviétique, la paix est en réalité une campagne de guerre politique, dont le but est de désarmer les démocraties, de leur donner un sentiment trompeur de sécurité, d'affaiblir leur résolution et de réduire leur aptitude à se défendre. Nous ne voyons dans cette prétendue campagne de paix qu'un instrument de la politique nationale de l'URSS. Une paix réelle ne peut s'épanouir que dans un climat de confiance entre les nations et le monde a malheureusement reçu la preuve concrète que cette confiance ne peut exister à l'heure actuelle.

33. Nous devons tous prendre garde de ne pas en venir à considérer l'éloquence comme une fin en soi. Les mots qui ne conduisent pas à une action demeurent vains. Il faut que nos gouvernements et nos peuples aient courage et confiance. Si nous avons tous, ou même si une majorité de nos pays a le courage et la foi nécessaires pour faire ce qu'il faut au moment opportun, la sécurité collective sera garantie. Si nous manquons de courage et si nous essayons de nous décharger sur les autres des responsabilités qui nous incombent, le monde pourra disparaître dans le chaos que nous aurons mérité.

34. C'est en suivant les principes généraux de cette déclaration que ma délégation abordera l'examen détaillé des questions essentielles dont nous sommes saisis à la présente session; rapport du Comité des mesures collectives², élections allemandes, question des droits de l'homme et assistance technique, pour n'en citer que quelques-unes.

² Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 13.

35. J'en ai terminé avec les remarques préliminaires que je voulais présenter sur les grands problèmes généraux auxquels nous devons tous faire face à cette sixième session de l'Assemblée générale. Je m'associe avec fervor à l'espoir exprimé par le Président, que cette Assemblée puisse se rapprocher de la solution des graves problèmes qui se posent à nous tous. En terminant, je tiens à dire combien je suis heureux de me retrouver une fois de plus dans cette belle ville, parmi les charmes de sa vieille civilisation, qui incarne si parfaitement l'aspiration éternelle des hommes à la liberté.

36. M. BELLEGARDE (Haïti) : Ne soyez pas surpris de la présence à cette tribune d'un délégué de la République d'Haïti. J'ai l'honneur de représenter un petit pays, petit par l'étendue de son territoire, mais qui a une grande histoire et dont l'existence même est l'affirmation la plus éclatante des principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies. La proclamation de l'indépendance d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804, fut la consécration du principe de la liberté humaine, par l'abolition de l'esclavage et la confirmation du principe de l'égalité des races, par l'entrée d'un peuple d'origine nègre dans la société des nations civilisées.

37. Haïti est le deuxième Etat indépendant de l'Amérique, venant immédiatement après les Etats-Unis du Nord. Ayant acquis son autonomie sans concours extérieur et par ses seules forces, elle aida Simon Bolivar à émanciper les colonies espagnoles du continent américain, donnant ainsi au monde le plus haut exemple de solidarité fraternelle à un moment où sa propre sécurité était encore en péril. Bien que sa population n'ait rien perdu de ses vertus guerrières, elle a toujours cherché à régler par des moyens pacifiques ses différends, même les plus graves, avec d'autres nations, et c'est d'un cœur loyal et sincère qu'elle a apporté sa collaboration à l'Union panaméricaine ; à la Société des Nations et aujourd'hui aux Nations Unies pour le maintien d'une paix de justice contre les doctrines de haine et de violence qui tendent à dresser les unes contre les autres les races, les nations et les classes.

38. Deux fois en ces trente dernières années, Haïti est entrée en guerre : en 1914, aux côtés de la France et de ses alliés ; en 1941, aux côtés des Etats-Unis et de leurs alliés. Aussi fut-elle heureuse après la victoire de se joindre aux quarante-neuf Etats qui, le 24 octobre 1945, créèrent l'Organisation des Nations Unies, en affirmant leur foi profonde dans la dignité de la personne humaine et dans l'égalité des Nations, grandes ou petites, en déclarant leur volonté d'accélérer le progrès social et d'établir, pour tous les êtres de tous les pays, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de classe, de langue ou de croyance, les meilleures conditions possibles de vie spirituelle et matérielle, en s'engageant à unir leurs efforts pour maintenir une paix de justice et d'équité fondée sur le respect des traités et des règles du droit international, en s'obligeant à mettre sur pied, afin d'assurer le maintien de relations pacifiques entre les peuples, un système de sécurité collective capable de résister à tout attentat de la force, à toute tentative ouverte ou occulte de l'impérialisme totalitaire, sous quelque forme qu'il se présente et de quelque masque qu'il orne son visage grimaçant.

39. Aux cinquante membres originaires sont venus s'associer dix autres Etats, et lorsque l'Organisation des Nations Unies aura appelé dans son sein les pays qui en sont encore écartés pour des raisons de politique générale, elle sera la plus grande fédération universelle qui ait jamais été établie dans l'humanité ; en elle et seulement en elle, plus d'un billion d'hommes, de femmes et d'en-

fants représentant la majorité de la population du globe mettent aujourd'hui leurs plus fervents espoirs de paix, de sécurité et de prospérité.

40. L'un des mérites de la Charte des Nations Unies est d'avoir lié le problème de la paix à celui du progrès économique et de la justice sociale. Tous nos pays font, en effet, partie d'un vaste système d'interdépendance économique. C'est donc par des mesures collectives qu'ils peuvent améliorer, sous forme d'assistance technique, d'échanges commerciaux ou d'avances de capitaux la situation économique et sociale de leurs populations respectives. C'est en application de ce principe de solidarité et de coopération que les fondateurs des Nations Unies ont créé le Conseil économique et social, auquel ont été attribués des pouvoirs très larges.

41. Après les horreurs sanglantes et les dévastations cruelles de la dernière guerre mondiale, les nations pacifiques avaient cru pouvoir adopter la formule : « Si tu veux la paix, prépare la paix » : *Si vis pacem, para pacem*. Elles démobilisèrent leurs armées et préparèrent un vaste programme d'assistance technique, économique et financière en vue de restaurer les économies anémiées de l'Europe et de l'Asie, en développant d'autre part au maximum la prospérité des pays économiquement faibles par l'utilisation méthodique de leurs ressources naturelles et l'emploi rationnel de leurs ressources humaines. Mais une politique néfaste, dont c'est votre mission — dont c'est notre mission — de rechercher et de flétrir les responsables, a de nouveau imposé aux peuples libres la vieille formule : « Si tu veux la paix, prépare la guerre » : *Si vis pacem, para bellum*, les lançant ainsi dans la voie des armements coûteux, les obligeant à abandonner ou à réduire l'effort de justice sociale entrepris dans la plupart d'entre eux pour l'élévation du niveau culturel et matériel de leurs classes laborieuses.

42. Cette nécessité tragique a forcé la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège — qui ont tant souffert de la guerre et qu'il serait absurde et même criminel d'accuser de bellicisme — à consacrer des sommes fabuleuses à des armements dont l'efficacité, dans deux ou trois ans, sera peut-être nulle.

43. Quand on a vécu comme moi aux Etats-Unis, quand on a suivi l'histoire du merveilleux développement de ce pays, quand on sait que c'est dans la paix et par la paix qu'il est parvenu à un tel degré de prospérité, quand on peut même lui reprocher d'avoir trop longtemps pratiqué une politique égoïste d'isolement de peur d'être mêlé aux querelles d'une Europe trop souvent divisée, l'accusation de bellicisme portée contre le peuple américain et son gouvernement paraît effarante. Non, vraiment, il nous est impossible de croire que c'est en vue de poursuivre un vain rêve d'hégémonie totalitaire que les Etats-Unis, au risque de ruiner leur propre économie et celle de leurs amis, acceptent de soustraire à des œuvres de progrès social ces milliards de dollars employés à fabriquer des bombes, à construire des sous-marins, à bâtir des arsenaux, à établir des bases militaires, à entretenir sous les armes des millions d'hommes dont la place serait plus utile dans les champs, les usines, les universités, les laboratoires de recherches, les hôpitaux, pour l'avancement de la science, la production de richesses de plus en plus nombreuses, la lutte contre l'ignorance, la misère et la maladie.

44. Cette nécessité tragique de s'armer pour se défendre et pour décourager toute tentative d'agression continuera de peser sur les peuples pacifiques aussi longtemps qu'un système de sécurité collective offrant des garanties sérieuses n'aura pas été organisé par les Nations Unies.

45. Cela a été rendu évident par l'agression de Corée. Si cette aventure sanglante a troublé jusque dans ses profondeurs la conscience humaine, la résistance qui a été immédiatement opposée à l'attaque sino-nord-coréenne a du moins démontré la solidité du système de sécurité collective des Nations Unies. Les petites nations sont particulièrement intéressées à l'organisation de la sécurité collective car elles savent trop bien qu'elles ne peuvent par leurs seules forces assurer leur défense, maintenir leur indépendance, préserver leur intégrité territoriale contre les entreprises criminelles d'un puissant agresseur.

46. Je rappelle à ce propos que la conférence consultative des Ministres des affaires étrangères des Etats américains³, réunie à Washington du 26 mars au 7 avril 1951, et qui fit un si cordial accueil au Président de la République française, M. Vincent Auriol, a donné sa pleine approbation à l'action des Nations Unies dans la crise actuelle.

47. Dans une déclaration⁴ votée à l'unanimité, elle constate que : « la situation mondiale présente exige un appui effectif de la part des républiques américaines, afin : 1° de pourvoir à la défense collective de l'hémisphère par l'entremise de l'Organisation des Etats américains, et 2° de coopérer au sein de l'Organisation des Nations Unies en vue de prévenir et de supprimer l'agression dans les autres parties du monde ».

48. Cette déclaration est suivie d'une recommandation formelle⁵ faite à chacune des Républiques américaines d'organiser, au sein de ses forces armées, des unités devant être mises, si les circonstances le requièrent, à la disposition des Nations Unies, conformément à la résolution intitulée l'Union pour la Paix, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de novembre 1950. Cela est net. L'entente régionale que constitue l'Organisation des vingt et une républiques d'Amérique est en parfait accord avec les Nations Unies sur les principes de la sécurité collective et sur la nécessité de résister, par la force s'il le faut, à l'agression, en quelque partie du monde qu'elle se produise.

49. Le dialogue qui a été mené hier à cette tribune par M. Dean Acheson et M. Vychinsky a permis d'apprécier la sagesse de l'avis de Platon qui conseillait de ne jamais aborder une discussion sans avoir d'abord défini les termes dont on allait se servir. Il était évident, à les entendre, que l'accord ne pouvait se faire entre ces deux hommes parce que, étant de mentalité différente, ils se servaient des mêmes mots en leur attribuant des sens différents et même des significations contradictoires. Paix sur les lèvres de M. Acheson signifiait guerre dans la bouche de M. Vychinsky. Vérité pour l'un était mensonge pour l'autre. Résistance à l'agression suivant M. Acheson voulait dire, d'après M. Vychinsky, complot contre la Russie soviétique et ainsi de suite. C'est un signe des temps présents ; les mots ont perdu leur sens originel et l'insulte la plus grave, qui aurait peut-être autrefois déchaîné la guerre entre deux nations, ne provoque plus qu'un sourire méprisant ou un éclat de rire, si elle est lancée avec esprit, ce qui n'est pas toujours le cas.

50. De cette confusion linguistique, pour ne pas dire mentale, voici l'exemple le plus frappant. Nous savons tous que le mot démocratie signifie étymologiquement « pouvoir ou gouvernement du peuple ». Abraham Lincoln a donné de la démocratie la définition la plus précise et la plus complète en disant qu'elle est « le gouvernement

du peuple par le peuple pour le peuple ». Or, on a cru utile d'ajouter le mot « populaire » à démocratie, ce qui revient à dire « gouvernement du peuple populaire ». Ce qui est dramatique, c'est que cette addition superflue, ce pléonasma vicieux, cette tautologie, qui aurait pu donner lieu tout au plus à une querelle de langage, marque une ligne de séparation entre deux blocs de nations, élève entre eux un rideau de fer, aurais-je été tenté de dire si je n'avais appris hier, à ma grande joie, que le rideau de fer est aujourd'hui remisé comme de la vieille ferraille dans les archives du Département d'Etat à Washington, à l'intention des touristes amateurs d'antiquités historiques.

51. Pouvons-nous prétendre que nos démocraties sans épithète ont atteint l'idéal contenu dans la formule de Lincoln ? Il s'en faut de beaucoup. Chacune d'elles doit s'imposer un sérieux examen de conscience. Quelles sont celles qui peuvent jurer en toute bonne foi qu'elles ont établi chez elles cette démocratie pour laquelle elles demandent à leurs citoyens de combattre et de mourir ? Quelles sont celles qui ont adopté, dans les limites de leur territoire, les mesures nécessaires pour empêcher l'exploitation de l'homme par l'homme ? Quelles sont celles qui ont cherché en toute sincérité à assurer à tous leurs citoyens sans distinction des conditions égales d'une vie décente et digne ? Quelles sont celles qui ont loyalement mis en pratique, à l'égard de leurs minorités nationales ou de leurs populations coloniales, la loi de fraternité de la morale chrétienne ? Chacune de nos démocraties a ses péchés. Raymond Poincaré disait que « la paix est une création continue » ; nous pourrions paraphraser ce mot célèbre en disant que la démocratie est une création continue. Mais c'est l'honneur de chacun de nous de faire disparaître les injustices commises au préjudice des faibles et de chercher, en collaboration étroite avec les autres nations, à établir dans le monde un nouvel ordre, fondé sur une vraie liberté humaine, sur une véritable justice, sur une réelle égalité des races, tant à l'intérieur de chaque pays que dans les relations de peuple à peuple.

52. A cette tâche s'applique le Conseil économique et social des Nations Unies, et c'est en vue d'y apporter sa fervente collaboration que la République d'Haïti a sollicité vos suffrages pour son élection à l'un des sièges vacants du Conseil.

53. Les horreurs de la dernière guerre ont donné toute sa force au principe que « la conscience juridique du monde civilisé exige la reconnaissance à l'individu de droits soustraits à toute atteinte de l'Etat ». Elles ont en outre fait admettre la nécessité d'individualiser la responsabilité d'un acte criminel en l'imputant, non pas seulement à la personne morale qu'est l'Etat, mais aux personnes réelles ou physiques qui le représentent, c'est-à-dire aux gouvernants qui ont ordonné ou exécuté l'acte criminel. C'est ainsi qu'a pu être constitué le Tribunal international de Nuremberg, qui a établi ce qu'on a appelé « le droit de Nuremberg ». Dès ce moment le juge américain de cette cour exceptionnelle, M. Francis Biddle, proposait l'adoption d'un code pénal international, dans lequel seraient déterminés les cas où l'intervention d'humanité pourrait s'effectuer légitimement pour la répression des crimes contre la personne humaine, comme le préconisait déjà l'école viennoise de Hans Kelsen, qui proclame la primauté du droit international sur le droit interne.

54. La Déclaration⁶ des droits de l'homme, votée à Bogota par l'Organisation des Etats américains en mai 1948,

³ Voir la *Quatrième réunion de consultation des Ministres des relations extérieures*, Washington, D.C., 1951.

⁴ *Ibid.*, Acte final, page 4.

⁵ *Ibid.*, page 6.

⁶ Pour la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, voir l'Acte final de la neuvième conférence internationale américaine, Washington, D.C., 1948.

et la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1948, portent condamnation de toutes persécutions raciales. Nous espérons que le projet de convention qui viendra devant cette assemblée déterminera les sanctions nécessaires contre les Etats ou les personnes qui auront enfreint les règles de justice et d'humanité inscrites dans les pactes internationaux. Si ces règles et ces sanctions avaient existé avant l'arrivée d'Hitler, les Puissances civilisées auraient eu mandat d'intervenir en Allemagne pour protester contre les persécutions collectives qui ont prélué aux plus sanglantes hécatombes de l'histoire.

55. Je rappelle simplement ici qu'à la réunion consultative des Ministres des affaires étrangères des Etats américains à Washington, en avril de cette année, Haïti insista pour qu'une attention particulière fût accordée à cette question de haute moralité internationale.

56. Dans le monde d'aujourd'hui, où les camps de concentration étalent encore, comme c'était le cas hier, hélas, leurs abominations, à un moment où la bombe atomique menace d'anéantir des cités entières avec les trésors que le labeur humain y a accumulés pendant des siècles, alors que les valeurs morales ont été systématiquement ruinées par une « science sans conscience » et une philosophie de désespoir qui enseigne la haine et la violence, il peut paraître vain et même puénil de parler de liberté pour l'individu, de dignité de la personne humaine, de fraternité entre les hommes, de justice entre les classes sociales, de solidarité entre les nations, d'égalité entre les hommes. Et cependant, nous croyons que notre civilisation peut être sauvée si les forces de bonne volonté restent fermement attachées aux principes de morale universelle sur lesquels se sont constituées nos sociétés démocratiques. Hommes d'Etat, qui avez en mains les destinées de vos peuples, hommes de toute race, de toute couleur, de toute nationalité, de toute classe, de toute langue, de toute croyance, de toute philosophie, de toute idéologie, rappelez-vous que vous pouvez sauver l'humanité du danger de mort qui la menace si vous mettez en pratique cette parole du Christ, si profondément humaine : « Aimez-vous les uns les autres, car vous êtes frères ». Et si vous vous groupez ainsi pour accomplir votre mission, vous aurez créé cette grande fédération humaine à laquelle aspirent nos esprits et nos cœurs.

Invitation à prendre la parole devant l'Assemblée générale, adressée aux directeurs généraux des institutions spécialisées (fin)

57. M. HESS (Directeur du Bureau international de l'Union postale universelle) : L'existence d'un service postal s'étendant au-delà des frontières des différents pays est une des bases essentielles de toutes les relations internationales. Au milieu du siècle dernier déjà, les chefs de plusieurs administrations postales en ont saisi l'importance. En créant, en 1874, l'Union générale des postes, baptisée quelques années plus tard « Union postale universelle », ils ont réussi à mettre sur pied une des premières institutions internationales de caractère mondial. Celle-ci a déployé depuis plus de trois quarts de siècle une activité croissante en vue d'organiser d'une manière efficace et de perfectionner le service postal international. Elle a ainsi contribué, en tant que précieux auxiliaire de la civilisation, à la cause de la paix, en favorisant, dans la plus large mesure possible, le développement des échanges culturels et économiques entre les peuples du monde.

58. Le fonctionnement de ce service postal international

paraît tout naturel aux générations actuelles. Par le simple dépôt d'une lettre dûment affranchie dans une boîte officielle, chaque enfant peut aujourd'hui faire parvenir facilement, même aux antipodes, des messages écrits. Personne ne se rend plus compte que ce résultat est dû à l'action conjointe de nombreuses administrations postales, agissant suivant les règles stipulées dans des conventions postales internationales établies d'un commun accord sur la base du principe, si simple et si vaste à la fois, posé par l'article premier de la Convention postale universelle, selon lequel les quatre-vingt-dix pays membres de l'Union forment un seul territoire postal pour l'échange réciproque des correspondances du service international.

59. On pourrait être tenté de passer rapidement en revue les principes fondamentaux des arrangements internationaux qui ont produit ces heureux effets. Je n'en ferai rien et me bornerai à citer simplement les organes principaux de l'Union postale universelle qui participent à cette œuvre de concorde et de paix. Ce sont : les Congrès postaux, conférence de plénipotentiaires, c'est-à-dire l'organe suprême de l'Union chargé d'adapter ses actes aux circonstances nouvelles ; la Commission exécutive et de liaison, créée à Paris en 1947 pour assurer la continuité des travaux de l'Union dans l'intervalle des congrès et maintenir les contacts les plus étroits avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes internationaux ; et le Bureau international à Berne, organe permanent de liaison, d'information et de consultation des pays de l'Union qui peut être appelé à émettre des avis et même à fonctionner comme arbitre dans les différends concernant l'exécution des actes de l'Union.

60. Les administrations postales du monde entier n'ont qu'un but : servir l'humanité dans une atmosphère de paix et de compréhension mutuelle, semblable à celle qui anime toutes les réunions de l'Union postale et de ses divers organes. Elles suivent donc avec un très vif intérêt tous les efforts entrepris par les Nations Unies en vue d'éliminer ou d'atténuer les différends qui menacent la paix mondiale.

61. Dans cet ordre d'idées, un point du rapport de votre Secrétaire général, intitulé *Développement d'un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'action des Nations Unies*⁷, mérite une attention toute spéciale. Il s'agit du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Au sein de l'Union postale universelle, comme son nom l'indique, ce but est déjà atteint depuis longtemps puisque ses règles s'appliquent au monde entier. Ce résultat a été obtenu grâce à la sagesse de ses fondateurs qui n'ont pas introduit dans les actes de l'Union des clauses tendant à restreindre les adhésions, mais qui, au contraire, ont fait en sorte que chaque Etat souverain puisse adhérer à l'Union par une simple déclaration unilatérale. Ce n'est que depuis 1947, alors que l'Union embrassait déjà la totalité des pays du monde, que la demande d'admission à l'Union doit, pour aboutir, être approuvée par une majorité des deux tiers au moins des membres qui la composent.

62. C'est à son caractère d'universalité que l'Union postale doit d'avoir pu poursuivre son œuvre pour le plus grand profit de l'humanité tout entière, même pendant les deux grands conflits de la première moitié de ce siècle. Ce caractère d'universalité a eu pour effet que les changements survenus dans la structure ou le régime politique de certains pays n'ont pas affecté l'application dans le monde des règles communes édictées pour le service postal international.

⁷ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 15, page 3.

63. Je cite un exemple tout récent : en vertu des décisions que vous avez prises l'année dernière, l'Etat indépendant de la Libye sera créé le 1^{er} janvier prochain. Cet Etat présentera sans doute une demande d'admission comme membre indépendant à l'Union postale universelle, demande qui, selon toute probabilité, recueillera l'approbation requise par la Convention postale universelle de Paris. Mais cette adhésion n'entraînera aucun changement des règles applicables au service postal international de cette région, celle-ci ayant été assujettie aux règles de l'Union déjà en 1875 comme partie de l'ancien empire ottoman, plus tard comme colonie italienne et enfin comme territoire sous occupation britannique. Si donc le changement survenu dans le statut de la Libye doit avoir des conséquences d'ordre politique, il n'en n'aura pas au point de vue postal, puisque la Libye continuera de bénéficier des avantages dont elle jouissait déjà depuis soixante-seize ans en tant que territoire relevant d'un Etat Membre.

64. Dans l'introduction à son rapport annuel⁸, votre Secrétaire général, M. Trygve Lie, envisage le cas où l'Organisation serait amenée à condamner, à telle ou telle occasion, l'attitude de certains Etats Membres ou non-membres des Nations Unies. Et il ajoute que l'influence de l'Organisation, surtout en faveur de la paix du monde, serait sans aucun doute plus forte si tous les Etats en faisaient partie.

65. Les expériences de l'Union postale universelle constituent une preuve éclatante de la justesse de cette thèse. Il est certain que l'universalité des Nations Unies ne pourra avoir que les plus heureux effets pour la paix du monde.

66. Nous formons donc nos vœux les plus ardents pour que cette universalité se réalise dans un avenir prochain et surtout que la paix devienne, elle aussi, universelle.

67. M. MULATIER (Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications) : C'est pour moi un très grand honneur de parler, au nom de l'Union internationale des télécommunications, devant les représentants des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies. Je vous remercie de vouloir bien lui consacrer quelques-uns de vos instants si précieux. Permettez-moi d'y voir le signe de l'importance de l'œuvre dont elle est chargée et peut-être aussi du désir de savoir ce qu'est cette union des télécommunications, au nom un peu barbare, un peu nouveau, et qui veut dire simplement : Union télégraphique, union téléphonique et union des radio-communications.

68. C'est une vieille, bien vieille institution. Fondée à Paris en 1865, elle a un peu plus de quatre-vingt-six ans et elle compte actuellement quatre-vingt-quatre membres.

69. Vous pourriez vous demander pourquoi elle a été capable de survivre aux grandes guerres qui ont ébranlé le monde depuis sa fondation et surtout pourquoi jamais aucun de ses membres ne l'a quittée. C'est qu'elle correspond à un besoin universel. Aussitôt qu'est né ce moyen de communication rapide de la pensée qu'est le télégraphe, les gouvernements ont compris qu'il n'était pas possible d'organiser un service mondial de quelque qualité sans qu'une solidarité très étroite s'établisse entre tous les peuples dans ce nouveau champ de l'activité humaine. Et, à une époque où le mot « internationalisme » était assez mal vu, assez mal porté, les télégraphistes de tous les pays, qu'ils fussent ingénieurs ou simples opérateurs, sont devenus résolument internationalistes. Et ils le sont restés.

70. Chargés d'assurer la transmission de la pensée à tous les points de l'horizon, ils se sont appliqués à créer patiemment, maille après maille, le précieux réseau de télécommunications qui entoure le globe ; ils ont mis à profit toutes les inventions, le téléphone, puis la radio et dans chacun de ces domaines tous les perfectionnements qui ont pu être apportés et notamment ceux qu'ont permis récemment les progrès réalisés en matière électronique, pour rendre plus rapides, moins coûteux, plus sûrs les moyens mis à la disposition des peuples pour échanger leurs idées.

71. Ne croyez pas que ce travail de longue haleine ait été chose facile. Dans les nombreuses conférences mondiales qui se sont réunies, il a fallu tenir compte de bien des susceptibilités, faire abstraction de bien des questions de prestige, les unes personnelles, les autres de caractère mondial. Mais, après des discussions souvent passionnées, mais toujours loyales, des inventeurs, des savants ont consenti à abandonner des dispositifs à la réalisation desquels ils avaient consacré une grande partie de leur existence, et cela au bénéfice d'autres, créés par leurs concurrents, et qu'on leur a démontrés meilleurs. Des pays, renonçant à une parcelle de leur souveraineté, ont accepté de poser sur leur territoire des câbles d'origine étrangère, ou dont les caractéristiques étaient différentes des leurs, à laisser passer chez eux en transit des communications télégraphiques, téléphoniques ou par radio. Ils ont même consenti à accepter, lorsqu'ils fabriquaient eux-mêmes leur propre matériel de télécommunication, les normes établies par les ingénieurs au cours des conférences techniques, et cela les conduisait bien souvent à des dépenses énormes puisqu'il fallait renouveler tout leur outillage. Mais ces sacrifices, ils les ont toujours faits volontiers, que ce soit dans l'ordre politique ou dans l'ordre financier, parce qu'ils voulaient assurer les bonnes relations entre les peuples.

72. D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que les concessions qui ont été faites au cours de ces conférences nombreuses l'ont toujours été par les petits pays. Les petits pays ont joué dans l'Union des télécommunications un rôle aussi grand que ceux que l'on appelle les grands pays, et bien des réformes, bien des progrès ont été réalisés par des pays que l'on aurait peut-être cru incapables d'apporter une contribution aussi importante à l'œuvre commune.

73. On a pu reprocher — et on l'a fait souvent — aux conférences de l'Union internationale des télécommunications d'être très longues. Mais je puis affirmer, en toute certitude, que, si elles ont été difficiles, si elles ont dû parfois être ajournés, elles n'ont jamais définitivement échoué.

74. C'est grâce à leurs efforts sans cesse renouvelés que vous pouvez aujourd'hui, vous qui êtes à Paris, parler d'ici, sans difficulté, à vos parents, à vos amis, à vos gouvernements, dans le monde entier. C'est grâce à ces travaux de conférences de télécommunications que vos discours, vos interventions sont transmis instantanément par la radiodiffusion à tous les pays du globe.

75. En ce moment même, l'une de ces conférences est réunie à Genève pour essayer de mettre un point final à l'étude entreprise, depuis 1947, après la dernière guerre, en vue d'assurer une répartition équitable entre tous les pays, dans ce domaine un peu spécial découvert relativement récemment qu'est le spectre des fréquences radio-électriques, tâche presque surhumaine si l'on met en parallèle les besoins exprimés par tous les pays et l'étroitesse de ce spectre tant convoité, si, surtout, on sait quels sont les intérêts d'ordre économique, d'ordre militaire et d'ordre

⁸ Ibid., supplément n° 1 A, page 7.

politique qui sont impliqués dans ce partage. Malgré les échecs relatifs antérieurs, cette conférence est maintenant sur le point d'aboutir, sinon à une solution parfaite, du moins à un bon compromis.

76. Vous vous rendrez compte de ce que ce succès signifiera pour l'humanité, si vous vous rappelez que de cette conférence dépendent non seulement le bon fonctionnement sans brouillage de la radiodiffusion et de la télévision mondiales — les services de télécommunications les plus connus du grand public — mais aussi et surtout le bon fonctionnement des dispositifs connus sous le nom général de « radar », si précieux pour la navigation maritime et la navigation aérienne, sans lesquels on ne pourrait certainement plus naviguer aujourd'hui et grâce auxquels tant de vies humaines peuvent être épargnées.

77. Je m'excuse, Messieurs, d'avoir esquissé devant vous un tableau si incomplet et, peut-être, si peu clair, des problèmes internationaux que l'Union internationale des télécommunications est chargée de résoudre. Il m'aurait fallu un temps très long pour vous expliquer ce qu'est l'Union et quelles sont les incidences de tous ordres, et surtout les incidences d'ordre scientifique, qu'entraînent fatalement les accords que l'Union a à réaliser. J'espère cependant que ce tableau vous aura permis de comprendre pourquoi, lorsque les Nations Unies lui ont demandé de s'associer à elles pour poursuivre leurs buts, l'Union a accepté cette invitation avec enthousiasme et pourquoi, tout récemment encore, elle a demandé à participer au programme élargi d'assistance technique aux pays insuffisamment développés.

78. Comme celle de toutes les organisations intergouvernementales, son œuvre est essentiellement pacifique, car chaque guerre met en danger les progrès si péniblement réalisés.

79. Aussi, Messieurs, le meilleur couronnement de ses efforts, le meilleur encouragement que vous pourrez lui donner pour continuer sa tâche qui ne sera jamais achevée, parce que les progrès de la science seront, je l'espère, incessants, ce serait de déclarer qu'elle a mis entre vos mains un excellent instrument de nature à vous aider dans vos efforts pour la paix.

80. M. SWOBODA (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) : L'Organisation météorologique mondiale, la cadette des organisations internationales, est prête, si l'Assemblée veut bien donner son accord, à se joindre comme onzième membre à la famille des institutions spécialisées et à déployer tous ses efforts pour que leur but commun soit atteint.

81. A première vue, on est tenté de se demander comment la nouvelle organisation, que j'ai l'honneur de représenter ici, peut contribuer à ce but élevé, c'est-à-dire à la consolidation de la paix dans le monde par le relèvement du bien-être économique et social des peuples.

82. Une première réponse à cette question est donnée par le fait généralement connu, mais pas encore suffisamment apprécié dans toutes ses conséquences, que l'état du temps et les conditions des climats dont s'occupe la météorologie affectent de façon favorable ou défavorable presque toutes les branches de l'activité humaine. C'est l'atmosphère et les changements de son état qui jouent un rôle décisif parmi les conditions d'ambiance qui déterminent la prospérité et le comportement de l'être humain, des animaux et des plantes.

83. Dans le domaine de la santé publique et de l'hygiène, il y a des interdépendances indéniables entre l'état de santé physique et psychique et les conditions météorologiques et leurs variations.

84. Dans le domaine de l'agriculture, sont de la plus grande importance les relations entre l'état de l'atmosphère et l'acclimatation, la conservation et les maladies des végétaux, le rendement des récoltes, la santé des animaux domestiques et la formation, l'érosion et la conservation des sols.

85. Il n'est pas besoin de mentionner expressément combien sont tributaires des influences météorologiques et climatiques les systèmes de transport dont dépendent aussi les possibilités commerciales ou économiques — nous pensons ici, non seulement à la navigation aérienne et à la navigation maritime, mais aussi aux transports par voie ferrée et par route et à la sensibilité aux phénomènes météorologiques des systèmes de transmission par fil et sans fil.

86. Mentionnons enfin l'importance des conditions météorologiques et climatiques pour l'industrie en général, pour la production et la consommation de la force électrique et en particulier pour les entreprises hydro-électriques, pour le contrôle et l'utilisation des eaux, pour les projets et les travaux de construction, etc.

87. Le thème de la dépendance des différentes activités humaines et des conditions météorologiques ou climatiques est presque inépuisable : il a un caractère tout à fait universel.

88. La détermination et la définition exacte de ces relations font depuis longtemps déjà l'objet d'investigations minutieuses ; elles doivent cependant être constamment approfondies, perfectionnées et développées. Il y a longtemps qu'on a reconnu que de telles investigations, si elles sont seulement menées dans un cadre local ou dans des laboratoires, n'ont qu'une portée restreinte. Le laboratoire approprié pour de telles recherches est, au contraire, l'atmosphère elle-même prise comme entité ; des études locales ou régionales ne deviennent en effet vraiment précieuses que si elles reposent sur l'étude et la connaissance de l'atmosphère dans son ensemble mondial.

89. Inversement, l'application courante de ces recherches aux besoins immédiats de la vie quotidienne nécessite également la connaissance des conditions atmosphériques dans leur totalité, basée sur un échange rapide d'observations et de prévisions météorologiques par des systèmes spéciaux de télécommunication.

90. Ces deux exigences — d'une part fourniture par la recherche des données de base, d'autre part exploitation des résultats de la recherche pour la vie quotidienne — nécessitent de la part de l'Organisation météorologique mondiale un travail permanent de standardisation, de normalisation et de coordination entre les pays. Elles réclament en outre une collaboration aussi étroite que possible de l'Organisation météorologique mondiale avec les autres organisations internationales intéressées, qui sont invitées à lui poser des problèmes et à lui indiquer leurs besoins. Rien n'était donc plus naturel pour l'Organisation météorologique mondiale que d'aspirer à une coopération efficace et économique avec les institutions spécialisées placées sous les auspices des Nations Unies, en demandant sa propre affiliation aux Nations Unies en qualité d'institution spécialisée.

91. L'atmosphère terrestre et les changements de son état ne respectent pas les frontières politiques. Les pays, s'ils veulent profiter des avantages et parer aux inconvénients des phénomènes météorologiques, en sont réduits à une coopération sans lacune dans l'espace et dans le temps. Le programme élargi des Nations Unies visant à apporter une assistance technique aux pays insuffisamment développés permettra à l'avenir de combler passablement les

lacunes qu'accuse encore, dans l'espace et le temps, le réseau météorologique mondial. C'est pourquoi l'Organisation météorologique mondiale se félicite d'avoir été admise, par le Conseil économique et social, comme organisation participante au programme de l'assistance technique.

92. En tout état de cause, l'Organisation météorologique mondiale, qui commence son activité avec des moyens très modestes, mais en s'appuyant sur la longue expérience et sur les excellents préparatifs faits par son prédécesseur, l'Organisation météorologique internationale, s'attend à un élargissement considérable de ses tâches et de son activité au cours des dix années qui viennent. Soutenue par l'espoir d'avoir l'appui bienveillant des Nations Unies, elle est prête à affronter cette lourde tâche et à contribuer par ses travaux au relèvement du bien-être économique et social dans le monde.

93. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'espagnol*) : Nous avons entendu avec grand intérêt les exposés des directeurs gé-

néraux de sept institutions spécialisées ; je tiens à les remercier des importantes déclarations qu'ils ont faites devant l'Assemblée générale.

94. Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour cet après-midi. Pour la séance de demain samedi, une seule délégation s'est fait inscrire et je crois, d'ailleurs, que cette délégation préférerait ne prendre la parole que lundi prochain. Dans ces conditions, nous ne pourrions pas tenir de séance demain samedi.

95. Je propose de clore la liste des orateurs lundi à 18 heures. S'il n'y a pas d'objection, la liste des orateurs qui désireraient prendre la parole au cours du débat général sera close lundi à 18 heures.

96. Je me permets d'informer les membres du Bureau de l'Assemblée que nous nous réunirons dans une heure, dans la salle n° 4, où s'est tenue la séance d'hier.

La séance est levée à 16 h. 45.